

*Direction des affaires
économiques et internationales*

Circulaire n° 2004-49 du 27 août 2004 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment, travaux publics

NOR : *EQUE0410319C*

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.

Circulaires complétées par la présente circulaire :

Circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974 ;

Circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Messieurs les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégations régionales du tourisme ; centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre ; centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours ; laboratoires est et ouest parisiens ; services de la navigation du Nord-Est, du Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse ; services maritimes et de navigation de Gironde, du Languedoc-Roussillon et à Nantes ; services spéciaux des bases aériennes du Sud-Est, du Sud-Ouest et d'Île-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement ; directions de l'équipement de Mayotte et de St-Pierre-et-Miquelon ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement ; services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre et du Havre-Antifer, de Marseille, de Rouen, de Nantes-Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'école nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'école nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement et messieurs les directeurs des établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes de l'école nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le président du conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice Transport Routier (TR) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de mai 2004.

*Le sous-directeur du
bâtiment
et des travaux publics,
R. Barlet*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index nationaux bâtiment
pour le mois mai 2004
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR

Tous corps d'état	BT 01	674,6
Terrassements	BT 02	664,2
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Blocs et briques (6)	BT 03	683,3
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	645,1
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	521,2
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	650,0
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	606,8
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	829,1
Textile (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	721,4
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	615,3
Mosaïques de bois collé	BT 13	590,3
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	643,2
Charpente bois en :		
Résineux de pays	BT 15	447,7
Résineux d'importation	BT 16	505,6
Chêne	BT 17	483,5
Menuiserie bois et sa quincaillerie :		
Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	624,2
Extérieure et escaliers, en :		
Bois tropicaux	BT 19	668,7
Chêne	BT 20	574,7
Résineux d'importation	BT 21	578,0
Résineux de pays	BT 22	561,6
Parquets en :		
Résineux d'importation	BT 23	382,7
Résineux de pays	BT 24	524,7
Feuillus	BT 25	549,1
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	541,4
Aluminium	BT 27	548,6
Métal ferreux	BT 28	570,7
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste	BT 30	694,3
Tuiles en terre cuite	BT 32	556,9
Tuiles en béton	BT 33	623,7
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	524,3
Bardeaux d'asphalte	BT 35	540,6
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	811,6
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	747,6
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	546,5
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie	BT 42	538,2
Alliage d'aluminium	BT 43	565,4
Vitrerie-Miroiterie (5)	BT 45	734,1
Peinture, tenture	BT 46	730,6

Electricité	BT 47	816,5
Ascenseurs	BT 48	707,6
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	124,3
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	143,2
Menuiseries PVC	BT 51	130,6
Imperméabilité de façades	BT 52	120,5
Etanchéité asphalte multicouche	BT 53	118,0
<p>Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois d'avril 2004 (382), utilisée pour le calcul des index BT du mois de mai 2004.</p> <p>(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).</p> <p>(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).</p> <p>(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.</p> <p>(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.</p> <p>L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.</p> <p>L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).</p> <p>(5) L'index BT 44 (vitrierie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrierie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).</p> <p>L'index BT 44 est supprimé.</p> <p>(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques), il en résulte un index unique appelé BT 03 maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire du 27 octobre 2003).</p> <p>L'index BT 04 est supprimé.</p>		

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01			
Evolution mensuelle :		Evolution annuelle :	
Mai 2004	674,6	Mai 2004	674,6
Avril 2004	671,2	Mai 2003	633,4
<i>Variation</i>	+ 0,51 %	<i>Variation</i>	+ 6,50 %
ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ			
Evolution mensuelle :		Evolution annuelle :	
Mai 2004 382,0	(valeur d'avril 2004)	Mai 2004 382,0	(valeur d'avril 2004)
Avril 2004 380,9	(valeur de mars 2004)	Mai 2003 366,5	(valeur d'avril 2003)
<i>Variation + 0,29 %</i>		<i>Variation + 4,23 %</i>	

INDEX TRAVAUX PUBLICS

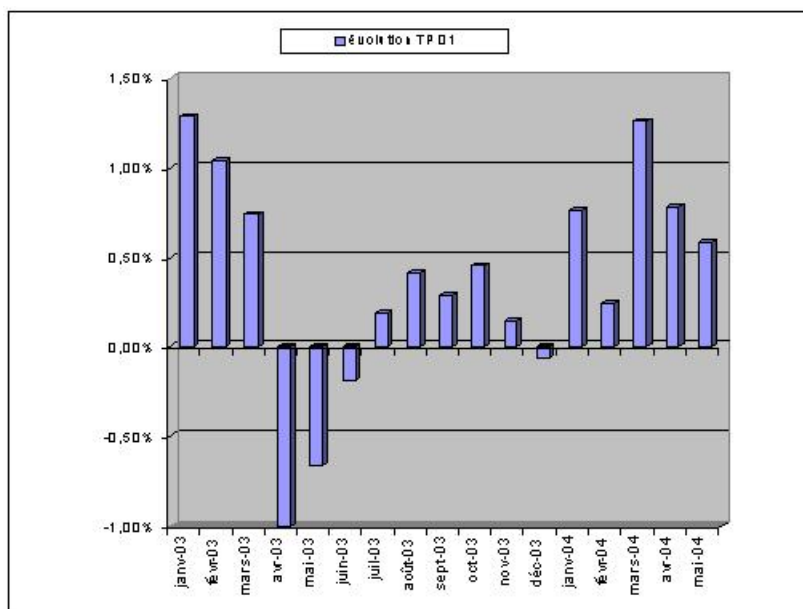
Valeur des index nationaux travaux publics
pour le mois de mai 2004
(Base 100 : janvier 1975)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	506,4
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	519,6
Terrassements généraux	TP 03	525,1
Sondages et forages	TP 04	481
Travaux souterrains au tunnelier (1)	TP 5 a	103
Travaux souterrains traditionnels (1)	TP 5 b	102,6
Travaux de dragage maritimes et fluviaux	TP 06	460,3

Routes et aérodromes avec fournitures (sauf fournitures et répandage d'enrobés)	TP 08	528,5
Routes et aérodromes sans fourniture	TP 08 bis	532,2
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre avec fourniture de bitume et granulats)	TP 09	547,6
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre avec fourniture de bitume et granulats)	TP 9 bis	509,8
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes	TP 9 ter	140,5
Canalisations, égouts, assainissement, adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2)	TP 10 a	101,4
Canalisations, égouts, assainissement, adduction d'eau sans fourniture de tuyaux	TP 10 bis	549,8
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP 11	103,3
Réseaux d'électrification avec fournitures	TP 12	450,2
Charpentes et ouvrages d'art métalliques TP 13 399,8 Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	103,9
<p>(1) L'index TP 5 a été décomposé en 2 index (TP 5 a « les travaux traditionnels » TP 5 b « les travaux au tunnelier »).</p> <p>(2) L'index TP 10 a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4 et TP 10-5.</p> <p>(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.</p> <p>(4) Suppression des index TP 5, TP 7, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.</p>		

INDEX TP

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01			
Evolution mensuelle :		Evolution annuelle :	
Mai 2004	506,4	Mai 2004	506,4
Avril 2004	503,5	Mai 2003	482,5
Variation	+ 0,58 %	Variation	+ 4,95 %



INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR » (Base 100 : janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987 et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Janvier 2003	146,2
Février 2003	146,9

Mars 2003	148,7
Avril 2003	147,2
Mai 2003	145,1
Juin 2003	145,0
Juillet 2003	145,6
Août 2003	145,7
Septembre 2003	145,9
Octobre 2003	146,6
Novembre 2003	147,0
Décembre 2003	147,0
Janvier 2004	148,1
Février 2004	148,1
Mars 2004	149,1
Avril 2004	150,1
Mai 2004	150,9

FRAIS DIVERS

Janvier 2003	101,6
Février 2003	101,5
Mars 2003	101,3
Avril 2003	101,3
Mai 2003	101,4
Juin 2003	101,6
Juillet 2003	102,6
Août 2003	102,7
Septembre 2003	102,0
Octobre 2003	102,3
Novembre 2003	102,4
Décembre 2003	102,5
Janvier 2004	102,1
Février 2004	102,2
Mars 2004	102,1
Avril 2004	102,5
Mai 2004	102,2

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fournitures de graines)

Janvier 2003	105,4
Février 2003	105,4
Mars 2003	105,4
Avril 2003	109,1
Mai 2003	109,1
Juin 2003	109,1
Juillet 2003	115,2
Août 2003	115,2
Septembre 2003	115,2

Octobre 2003	107,8
Novembre 2003	107,8
Décembre 2003	107,8
Janvier 2004	107,5
Février 2004	107,5
Mars 2004	107,5
Avril 2004	108,7
Mai 2004	108,7

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**
(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)
FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9
De septembre 2003 à août 2004	328,6

INDEX INGÉNIERIE

Janvier 2003	685,0
Février 2003	685,4
Mars 2003	686,3
Avril 2003	690,6
Mai 2003	691,2
Juin 2003	689,6
Juillet 2003	688,4

Août 2003	691,1
Septembre 2003	692,7
Octobre 2003	693,1
Novembre 2003	693,8
Décembre 2003	693,7
Janvier 2004	694,2
Février 2004	694,2
Mars 2004	696,5
Avril 2004	699,8
Mai 2004	700,1

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier).

(Base 100 en novembre 1988)
PMR (produits de marquage routier)

Janvier 2003	128,1
Février 2003	129,0
Mars 2003	129,0
Avril 2003	129,0
Mai 2003	126,4
Juin 2003	126,4
Juillet 2003	126,4
Août 2003	126,6
Septembre 2003	126,6
Octobre 2003	126,6
Novembre 2003	126,2
Décembre 2003	126,2
Janvier 2004	126,2
Février 2004	127,7
Mars 2004	127,7
Avril 2004	127,7
Mai 2004	130,2